



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 23 septembre 2015

Le mercredi 23 septembre 2015, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, après convocation envoyée le vendredi 18 septembre 2015 et affichage au panneau municipal situé à l'entrée de la mairie le 18 septembre 2015.

<u>Etaient présents</u>	:	Monsieur Ludovic LEGGERI, Maire Madame Sylvie SCHARFF, Messieurs Yoann REMOND, Jérôme CARY adjoints au Maire Mesdames Nelly RAVELLO, Stéphanie BACCHETTA – MAURY, Anne CHASSARD et Nathalie GREINER GRAVIER Messieurs René MATHIOT, Alain LAFONTAINE, François SAUVAGE et Stéphane BARELLI, conseillers municipaux.
<u>Absents excusés</u>	:	Mesdames Véronique FOURNIER, Chantal TOUSSAINT, Pascaline BOUCHER et Monsieur Philippe HALLIER et Jean-Luc ERB
<u>Absents non excusés</u>	:	Madame Amandine VOINOT et Monsieur David DETTI
<u>Pouvoir</u>	:	Madame Véronique FOURNIER à Madame Stéphanie BACCHETTA – MAURY Madame Chantal TOUSSAINT à Madame Sylvie SCHARFF Madame Pascaline BOUCHER à Monsieur Jérôme CARY Monsieur Philippe HALLIER à Monsieur Ludovic LEGGERI Monsieur Jean- Luc ERB à Monsieur René MATHIOT
Madame Nelly RAVELLO est nommée comme secrétaire de séance.		
<u>Présents</u>	:	12
	<u>Votants</u>	: 17

MOTION CONCERNANT LE PROJET A 31 BIS

(RAPPORTEUR : Monsieur le Maire)

Suite à la réunion de travail des membres du conseil municipal en date du 4 septembre dernier concernant le projet de travaux de l'A 31 bis et l'étude complémentaire déposée le 3 septembre 2015, Monsieur le Maire fait lecture de la motion de la commune de Saizerais :

En 2010, le projet de l'A32 était abandonné définitivement au vu de l'impossibilité de son financement par les collectivités et face aux arguments environnementaux et politiques des communes.

Le projet de l'A31 Bis entraîne les mêmes inquiétudes et questionnements quant à l'impact environnemental, économique et sonore de ce projet.

Le projet présenté par le maître d'ouvrage indique de nombreuses contraintes techniques sur les infrastructures existantes.

Par décision du 2 juillet 2015, le Président de la Commission Nationale du Débat Public, Mr Christian LEYRIT, a ordonné une expertise complémentaire. Cette expertise rendue en date du 3 septembre 2015 stipule qu'il est prématuré de mettre en place ce projet au regard des aménagements :

- trop importants sur le barreau neuf entre Gye et Dieulouard et les élargissements sur l'A31 entre Dieulouard et Bouxières
- insuffisants entre Laxou et Bouxières pour faire face aux besoins des 10 à 20 ans à venir.

En période de crise budgétaire, ce projet semble difficilement viable au vu des dépenses qui

devraient être engagées afin de régler les inconvénients sonores, les dégradations environnementales et écologiques que le projet engendrerait.

En l'état actuel du dossier, rien ne prouve que le trafic se reportera effectivement sur le barreau prévu, tant au niveau des poids lourds que des voitures. De plus, les usagers privilégieront une autoroute gratuite à une autoroute payante.

Pour finir, les impacts sur le cadre de vie, les riverains, les paysages, le patrimoine architectural et les terres agricoles seront considérables.

Par conséquent, au regard de l'important coût économique du projet A31 Bis et pour toutes les raisons citées ci-dessus,

La Commune de SAIZERAIIS,

- S'OPPOSE à toutes constructions de nouveaux tronçons autoroutiers pour les sections qui ne peuvent pas être élargies techniquement
- PROPOSE de mobiliser les fonds du projet A31 Bis à des investissements sur la sécurisation et la fluidité du trafic pour organiser de manière plus efficiente les déplacements sur le sillon lorrain

Motion adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal de SAIZERAIIS.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Ludovic LEGGERI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404906-20150923-235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication : 24/09/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation